



**Avis de consultation de télécoms CRTC 2015-134-3
Examen des services de télécommunication de base**

**Présentation de la Fédération des communautés francophones et
acadienne du Canada**

26 avril 2016

Seule la version prononcée fait foi

Monsieur le président, messieurs et mesdames du Conseil,

Je vous remercie d'avoir invité la FCFA à comparaître devant vous aujourd'hui. Je m'appelle Sylviane Lanthier, je suis la présidente de la Fédération, et je suis accompagnée aujourd'hui de notre directeur des communications, Serge Quinty, qui est dans vos bureaux de Gatineau.

La FCFA est la principale porte-parole de 2,6 millions de Canadiens et de Canadiennes d'expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires. Nous comparaissons régulièrement devant le CRTC sur des enjeux de radiodiffusion, mais à ma connaissance c'est la première fois que nous comparaissons sur un enjeu de télécommunications.

Je tiens donc à souligner, d'emblée, que nous ne sommes pas ici comme experts en solutions Internet, en infrastructures ou en technologies de livraison du signal. Nous sommes ici comme experts de nos communautés et ce qu'il faut pour vivre en français, au Canada, au XXI^e siècle.

J'aimerais fonder mes remarques aujourd'hui sur les questions que le Conseil pose aux Canadiens et aux Canadiennes dans le cadre de la présente audience, particulièrement via le forum en ligne.

Tout d'abord, quels sont les services de base dont les Canadiens ont besoin, et Internet à large bande fait-il partie de ces services? Pour la FCFA, la réponse est très clairement oui.

L'accès à Internet à large bande est en fait un élément de plus en plus essentiel de notre capacité de vivre en français. Dans des contextes fortement minoritaires où il est difficile de se procurer des produits culturels en français, Internet est pour les francophones le moyen d'acheter des livres, de la musique ou des films dans leur langue. Au moment où le seul grand groupe de diffusion à avoir des stations régionales de langue française partout au pays accélère son virage numérique, une connexion Internet qui permet le streaming audio ou vidéo est également essentielle pour consommer les contenus de Radio-Canada et d'autres médias de langue française. Enfin, à l'heure où nos radios communautaires dépendent de plus en plus d'Internet pour télécharger des émissions et des publicités, sans compter la diffusion en ligne, une bonne connexion est essentielle.

Une bonne connexion Internet est également la condition de succès de l'éducation à distance offerte par plusieurs de nos établissements postsecondaires. Dans plusieurs de nos milieux, des cours ne pourront être offerts que s'ils sont offerts à distance, en raison des nombres et de l'étalement géographique des écoles. Internet à large bande permet à nos écoles d'enseigner avec l'appui d'outils virtuels et d'applications éducatives en français. Dans les conseils scolaires qui couvrent un grand territoire, Skype permet de briser l'isolement entre le personnel de différentes écoles.

Les organismes qui travaillent au développement des communautés francophones et acadiennes sont eux aussi répartis sur de vastes territoires. Les vidéoconférences et webconférences deviennent pour ces organismes des moyens efficaces, à moindre coût, de s'informer et de se perfectionner pour mieux jouer leur rôle auprès des communautés qu'ils servent.

La bande passante est une nécessité pour réaliser tout cela, et la brève enquête que nous avons menée dans notre réseau nous a montré qu'il existe à plusieurs endroits des défis à cet égard.

Nous sommes bien conscients qu'une communauté francophone qui éprouve des problèmes d'accès, de coût ou de capacité en ce qui a trait à Internet, vit essentiellement la même situation que la collectivité anglophone majoritaire de la même région.

Mais il reste que cette communauté francophone se retrouve, en quelque sorte, doublement minoritaire. Parlez-en aux enseignants de l'École Boréale de Hay River, qui tentent d'enseigner à l'ère du XXI^e siècle avec la connectivité du XX^e. Ou encore à une Acadienne de l'Isle-Madame qui aimerait bien prendre des cours à distance à l'Université Sainte-Anne mais ne parvient pas à ouvrir la plateforme en ligne. Ou enfin à des parents du Nord de l'Alberta qui ne réussissent pas à télécharger les émissions éducatives en français disponibles sur le site de TFO.

Un accès limité à Internet à large bande est aussi sans doute un facteur dans le choix de bon nombre de jeunes de quitter une communauté francophone en milieu rural pour s'établir ailleurs. En étudiant la carte de la couverture des services à large bande préparée par le CRTC, on peut voir un lien entre les régions mal desservies ou non desservies, et certaines communautés qui connaissent un haut taux d'exode des jeunes. Des endroits comme Tignish et Summerside à l'Île-du-Prince-Édouard, Chéticamp en Nouvelle-Écosse, la Péninsule de Port au Port à Terre-Neuve-et-Labrador ou la région de Cochrane en Ontario.

Si on trouve des problèmes de connectivité en milieu rural en Atlantique et en Ontario, l'accès à une connexion large bande est également problématique dans les trois territoires et le Nord de l'Alberta, mais pour une autre raison : le coût très élevé des forfaits et les montants demandés pour les frais de dépassement. Nous y avons fait référence dans notre mémoire. Le gouvernement du Yukon et l'Association des communautés des Territoires du Nord-Ouest vous ont décrit la situation. Pour nous, c'est un enjeu important parce que ces endroits sont parmi ceux où la population francophone croît le plus rapidement. Le Yukon, en particulier, est une destination prisée par les immigrants d'expression française, particulièrement de jeunes professionnels. Un accès convenable à la large bande est un facteur de rétention et donc de croissance démographique.

Je prends quelques instants pour aborder l'autre question d'intérêt que pose le CRTC, à savoir si les cibles actuelles de 5 Mbp/s en téléchargement et de 1 Mbp/s sont suffisantes à l'heure actuelle, et s'il est difficile de s'adonner à certaines activités en ligne en raison d'une connexion à ces vitesses. Plusieurs intervenants dans le cadre de ces audiences publiques ont déjà indiqué que les cibles actuelles sont en voie de devenir obsolètes, et nous partageons ce point de vue.

Qu'on regarde seulement, encore une fois, le contexte scolaire. Étant donné l'utilisation accrue des appareils mobiles en salle de classe, étant donné les nombreux programmes de citoyenneté numérique dans les écoles, on ne peut raisonnablement penser que les cibles actuelles continueront à répondre aux besoins. Je prends l'exemple des établissements du Conseil des écoles fransaskoises, qui ont une limite de 10 Mbp/s chacun et qui peinent à fournir à la demande en matière de bande passante. Je pense aussi à cette école en milieu rural à la Division scolaire franco-manitobaine qui est limitée, pour des raisons technologiques, à du 7,5 Mbp/s.

Il est sûr qu'on parle beaucoup du milieu scolaire mais dans un contexte d'économie numérique, vous serez d'accord avec moi que l'initiation des jeunes à la littératie numérique a son importance. Que nos jeunes puissent bénéficier de cette initiation dans leur communauté en

français, au lieu de le faire plus tard en anglais, a son importance pour l'avenir de nos collectivités francophones.

Monsieur le président, vous avez parlé au début de ces audiences de l'importance de faire la distinction entre les besoins et les désirs. Nous ne parlons pas ici d'utilisations frivoles de la bande passante. Nous parlons d'écoles qui forment la prochaine génération de francophones; sur le plan culturel, nous parlons d'individus et de familles qui utilisent Internet chez eux pour accéder à des produits et des contenus de langue française qu'ils auraient du mal à obtenir autrement.

Je termine donc avec quatre recommandations qui vont dans le sens de ce que nous avons indiqué dans notre mémoire.

D'abord, nous sommes d'avis que l'accès à Internet à large bande devrait faire partie de la définition du service de base en matière de télécommunications.

Ensuite, nous estimons que les cibles de connectivité devraient être revues à la hausse, à 25 Mbp/s en téléchargement et 3 Mbp/s en téléversement.

Troisièmement, nous sommes d'accord avec le gouvernement du Yukon quand il affirme que les gens habitant des régions rurales ou éloignées ne devraient pas payer un prix démesurément plus cher pour des services de qualité moindre. C'est un enjeu de taille pour les francophones des territoires et ceux de régions comme la Côte ouest de Terre-Neuve, et nous encourageons le CRTC à explorer des mesures de réduction des coûts de la large bande.

Enfin, bien que les investissements annoncés dans le budget fédéral le mois dernier pour l'amélioration de l'accès à Internet haute vitesse sont appréciés. De toute évidence, le numérique est une priorité pour le gouvernement du Canada. L'accroissement des services en ligne fait partie des lettres de mandat de plusieurs ministres fédéraux, tandis que celle du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique inclut la responsabilité d'étendre la couverture à large bande à haute vitesse, d'appuyer la concurrence, le choix et la disponibilité de ces services, et de favoriser un climat propice aux investissements en ce qui a trait aux services de télécommunications. Cela appelle selon nous une stratégie nationale cohérente et concertée qui interpelle les gouvernements, le secteur privé, ainsi que les groupes communautaires, sous le leadership du gouvernement fédéral.

Je vous remercie et nous sommes prêts à répondre à vos questions.